

# RAPPORT DU TRÉSORIER

## SUR L'EXERCICE 2014 ET LE BUDGET 2015

**L**ES COMPTES de l'exercice 2014 de l'AX ont été supervisés par le cabinet d'expertise comptable « Fiduciaire Prony » dirigé par Alain Martin (67). Ils ont été certifiés par Pierre Loeper (65), commissaire aux comptes. Ils sont présentés selon les normes du plan comptable des associations applicable à toutes les associations soumises à des obligations légales ou réglementaires d'établissement des comptes annuels (arrêté du 8 avril 1999, publié au Journal officiel du 4 mai 1999). Le compte de résultat est présenté en annexe 1 et le bilan en annexe 2. Le budget 2015, approuvé par le conseil d'administration du 4 décembre 2014, est en annexe 3. (L'annexe 3 rapproche le budget 2015 du réel 2013, du budget 2014 et du réel 2014.)

### I. COMPTE DE RÉSULTAT

L'exécution du budget 2014, approuvé par l'Assemblée générale du 23 juin 2014, fait l'objet de :

- l'annexe 1, qui donne le compte de résultat de l'exercice établi selon les normes du plan comptable des associations ;
- l'annexe 3, qui donne le compte de résultat de 2014, en même temps que celui de 2013 et les budgets 2014 et 2015, répartis selon les principales activités de l'Association. C'est la présentation de cette annexe que suit le présent rapport. L'exercice dégage un résultat positif, de 170 k€, nettement supérieur au budget (- 145 k€) et en net redressement par rapport à 2013 (- 38 k€). Les cotisations ont progressé de près de 8 % par rapport à l'année précédente et de 6 % par rapport au budget (902 k€ contre respectivement

837 k€ et 850 k€). L'économie du Bal et de la tombola, qui était prévue en légère amélioration par rapport à 2013 (+ 13 k€), s'est en fait bonifiée de 100 k€ en raison d'une fréquentation record et de la poursuite d'un mouvement de réajustement des prix. En raison des difficultés de la conjoncture, les charges de solidarité ont été significativement plus élevées que prévu (-144 k€) et qu'en 2013 (-110 k€). Les charges d'animation de la communauté ont légèrement baissé, s'établissant à - 169 k€, à comparer à - 220 k€ en 2013 et - 200 k€ au budget. La participation aux excédents du contrat de la CNP, qui avait été prudemment prévue en retrait de - 53 k€, a finalement augmenté de 29 k€. Enfin, l'Association a enregistré, en 2014, un legs exceptionnel d'un montant de 122 k€.

Les immobilisations financières de l'Association, supérieures à 9 M€, lui permettent de poursuivre en 2014 sa politique d'intervention au profit de la communauté polytechnicienne et plus particulièrement en faveur de nos camarades dont la situation est la plus fragile. Le budget de l'exercice 2015 a été arrêté par le Conseil du 4 décembre 2014. Il a été construit fin 2014 dans un contexte marqué d'une part, par la poursuite de la crise économique et l'augmentation confirmée des besoins de soutien de nos camarades en situation difficile et d'autre part, par les projets de célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'AX, dont le Bal à Versailles. Ce budget, conformément à la stratégie du Conseil, est équilibré, anticipant un léger bénéfice. Comme les années précédentes, le résultat final de l'exercice dépendra toutefois de la situation des engagements de la Caisse de solidarité, que nous pourrions être

amenés à ajuster en fonction des besoins, des résultats du Bal qui représente cette année un engagement exceptionnel, du montant de la ristourne CNP et de l'évolution des portefeuilles de titres en 2015, ainsi que des réalisations de moins-values ou de plus-values sur valeurs mobilières.

### ADHÉSIONS

Les adhésions (cotisations et dons) se sont élevées à 988 k€, en augmentation de 7,4 % (68 k€) par rapport à 2013 et de 5,7 % (53 k€) par rapport au budget. Les relances régulières et ciblées qui ont été faites tout au long de l'année ont permis non seulement d'inverser la tendance baissière des cotisations observée en 2013 mais de faire mieux que regagner le terrain perdu.

Le budget 2015 a été établi au niveau du dernier attendu de 2014 et suppose les mêmes actions volontaristes.

### SOLIDARITÉ

Le chapitre Solidarité regroupe la Caisse de solidarité proprement dite, le Bureau des Carrières, de façon forfaitaire, pour la moitié de son activité (l'autre moitié étant comptabilisée en Animation) et le soutien à l'association Tremplin.

### CAISSE DE SOLIDARITÉ

La Caisse de solidarité a vocation à venir en aide à nos camarades dont la situation est fragilisée face aux difficultés de la conjoncture. Les besoins croissent dans ce domaine.

Les prêts de la Caisse dont les bénéficiaires présentent un risque sur leur capacité de remboursement font l'objet

de provisions (regroupées, dans l'annexe 1, avec les charges financières), la dotation nette des reprises de l'année 2014 est presque le double de celle prévue au budget : - 311 k€ contre - 180 k€.

Au total, les charges nettes de la Caisse ont été de - 536 k€ en 2014, contre - 443 k€ en 2013 et - 381 k€ au budget.

Pour 2015, il est prévu que la charge des prêts revienne au niveau de - 215 k€, proche de celui observé en 2013 : les charges globales de la Caisse ont été budgétées à - 500 k€.

## BUREAU DES CARRIÈRES

Les dépenses du Bureau des Carrières de 2014 sont, à 165 k€, proches des dépenses de 2013 (153 k€), mais très nettement inférieures au budget (202 k€), le nombre d'accompagnements individuels de camarades en situation difficile ayant été à nouveau cette année très inférieur aux prévisions.

Compte tenu de la conjoncture qui reste défavorable, le budget a, par prudence, été néanmoins maintenu à un niveau voisin du budget 2014, soit 204 k€.

## LA JAUNE ET LA ROUGE

La contribution nette de *La Jaune et La Rouge*, après répartition des frais généraux de la Délégation générale, est négative, à - 39 k€, contre - 93 k€ au budget ; il était proche de l'équilibre, à - 12 k€ en 2013. Les abonnements, à 196 k€, se sont redressés par rapport à 2013 (186 k€) même s'ils sont restés légèrement en deçà du budget (200 k€). En revanche, les revenus publicitaires sont restés légèrement en retrait, à 401 k€, à la fois à ceux de 2013 (423 k€) et à la prévision (415 k€). Les dépenses exceptionnelles pour rajeunir le contenu et le format de la revue et rénover les outils logiciels des deux versions papier et électronique, qui avaient été budgétées à environ - 65 k€, ont finalement été réduites, limitant ainsi la contribution négative.

Le budget 2015 est établi dans la continuité et prévoit une contribution nette légèrement positive, à 16 k€.

## LA GESTION DE LA BASE ET DE L'ANNUAIRE

Ce service s'est traduit en 2014 par une charge nette de 145 k€, en réduction par rapport à 2013 (- 151 k€) et surtout au budget (- 184 k€) : les dépenses d'édition et de routage du budget n'avaient pas pris en compte la réduction du nombre de pages et la baisse du nombre de destinataires.

Le budget 2015, établi avant que ces éléments de coût ne soient analysés, prévoit une contribution nette de l'activité proche du budget 2014, soit - 188 k€. Les recettes restent au même niveau qu'en 2014 et couvrent environ 80 % des frais d'impression et de routage.

## LE BAL ET LA TOMBOLA

### Bal 2014

Les recettes du Bal et de la tombola ont, à 715 k€, dépassé de 7 % l'objectif fixé dans le budget, soit 666 k€. La forte progression (160 k€) par rapport à 2013 s'explique par le fait qu'en 2014 le spectacle programmé était un opéra, traditionnellement plus cher qu'une formule de ballets, comme en 2013.

Les dépenses du Bal, à 694 k€, ont été, également, nettement plus élevées qu'en 2013 pour la même raison, même si elles ont été contenues par rapport au budget (731 k€).

Pour la première fois depuis plusieurs années, le résultat est légèrement bénéficiaire (21 k€).

### Bal 2015

Le budget du Bal 2015 se situe à un niveau très largement supérieur à celui de 2014 (environ 1 700 k€) en raison de son organisation exceptionnelle à Versailles dans le cadre des célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Association. Dès le début, il a fait l'objet d'une recherche très active de sponsoring d'entreprise.

Le résultat est prévu proche de l'équilibre, avec cependant des risques plus élevés qu'en année normale compte tenu de l'enveloppe du budget.

## CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE (CNP)

L'activité a dégagé en 2014 une contribution nette de 256 k€, en hausse par rapport à 2013 (227 k€) et surtout par rapport au budget (174 k€), qui était fondé sur des hypothèses de mortalité volontairement prudentes.

La contribution provient pour 254 k€ (contre 221 k€ en 2012) de la ristourne sur la prime de l'assurance groupe décès CNP qui revient à l'AX, calculée conformément à la résolution prise en assemblée générale de juin 2010 : sur l'année 2013, aucun décès n'avait fait l'objet d'un règlement alors qu'il y en avait eu deux sur 2012. La prévision de la ristourne de l'assurance CNP pour 2015 s'établit à 175 k€. Elle tient compte des risques encourus.

## ANIMATION

Cette rubrique regroupe les subventions aux groupes X, les subventions aux activités des élèves, les dépenses de communication et les éditions d'ouvrages, qui étaient comptabilisés auparavant en frais généraux non répartis, ainsi que la moitié des activités du Bureau des Carrières qui ne relève pas de la Solidarité.

Les subventions et les aides comprennent, entre autres, le loyer relatif aux locaux loués à la Maison des X pour - 23 k€ pour l'accueil de groupes. La principale dépense externe de communication est le cadeau traditionnellement offert aux élèves lors de la remise de leur diplôme.

Au total, en 2014, les dépenses nettes d'animation ont été contenues à 169 k€, nettement en deçà du budget (200 k€) et du niveau réel de 2013 (220 k€). La prévision pour 2015 est en sensible augmentation : elle inclut notamment une hausse du budget de communication liée au lancement, du développement de nouveaux outils Internet et à l'organisation du colloque du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'AX.

## DIVERS - EXCEPTIONNEL

L'Association a enregistré, en 2014, un important produit exceptionnel : il

AFFECTATION DES VALEURS MOBILIÈRES	VALEUR D'ORIGINE	VALEUR BOURSIÈRE	MOINS-VALUES LATENTES	PLUS-VALUES LATENTES
Dotation	3 165 081 €	3 616 572 €	0 €	451 491 €
Fonds de réserve	4 021 029 €	4 383 957 €	52 341 €	415 269 €

*Nota* : à ces valeurs mobilières de placement s'ajoutent les valeurs mobilières de l'actif circulant pour un montant de 803 967 €. Il s'agit en particulier du placement de la trésorerie engendrée par les primes d'assurance décès AX-CNP récoltées en fin d'exercice pour être reversées globalement à la CNP au mois d'avril de l'exercice suivant.

Au total, les immobilisations financières de l'Association, qui comprennent les participations, les prêts et les titres atteignent 9,7 M€, en hausse de 2 % sur l'année.

s'agit du legs d'un camarade récemment décédé, dont le montant a été comptabilisé pour 122 k€.

Les produits divers recouvrent la refacturation à la Confédération amicale des ingénieurs de l'armement du concours que l'AX lui apporte pour l'organisation de son gala annuel.

## RÉSULTAT FINANCIER

Les taux d'intérêt ont poursuivi leur baisse et les marchés financiers ont poursuivi leur redressement opéré fin 2012 : les produits nets de cessions et reprises de provisions sur valeurs mobilières sont en retrait par rapport au montant enregistré en 2013 (153 k€ contre 199 k€). Les pertes sur ventes de valeurs mobilières et les provisions pour moins-values latentes sont également en diminution par rapport à l'exercice précédent (77 k€ contre 99 k€). Fin 2014, l'exposition au seul risque action était proche de 15 % pour l'ensemble des portefeuilles et de 30 % sur le fonds de réserve de l'Association.

### NOTA 1 CHARGES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE

L'ensemble des charges générales de la Délégation (charges réparties et non réparties) se sont élevées à 824 k€, contre 921 k€ en 2013 et 936 k€ au budget. La baisse résulte en partie de circonstances particulières comme la reprise d'une provision fiscale devenue sans objet et le remboursement partiel, par l'assurance maladie des salaires de deux collabo-

trices, qui n'ont pas été remplacées durant leur absence.

Les frais de la Présidence pris en charges dans l'exercice s'élèvent à 16 654,86 €.

### NOTA 2 MASSE SALARIALE

La masse salariale et les charges connexes (contrats de service de membres permanents de la Délégation) se sont élevées en 2014 à 954 k€, contre environ 1 019 k€ en 2013 et 993 k€ au budget.

## II. BILAN

Le bilan fait l'objet de l'annexe 2, avec rappel du bilan de l'exercice précédent avant affectation du résultat. Il est présenté selon les normes du plan comptable des associations. Les valeurs mobilières (titres) sont évaluées à l'actif (brut) à leurs valeurs d'origine. Les moins-values latentes sont prises en compte en provisions. Le montant net de l'ensemble des titres, fonds DARGELOS inclus, est de 8 674 266 €, en augmentation de moins de 1% par rapport à 2013 (8 592 797 €). Les moins-values et les plus-values latentes globales au 31 décembre 2014 sont portées sur le tableau ci-dessus qui reprend la répartition entre la dotation et le fonds de réserve (hors compte à terme du fonds Dargelos).

## III. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net de

169 887 k€, au report à nouveau, qui s'élèverait ainsi à 2 745 788 € contre 2 575 901 € à fin 2013.

## IV. RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LE CONSEIL AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'AX arrêtés au 31 décembre 2014 tels que présentés dans le rapport du trésorier et le rapport du commissaire aux comptes, approuve ces comptes.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, pour un montant de 169 887 €, au report à nouveau.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale approuve le budget de l'exercice 2015 arrêté par le Conseil du 4 décembre 2014 et donné en annexe 3.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale exprime ses remerciements aux camarades et parents de camarades auteurs de libéralités et de dons en faveur de l'AX au cours de l'année 2014 ainsi qu'aux membres du Comité de la Caisse de solidarité pour leur activité et leur dévouement. ■

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des anciens élèves et diplômés de l'École polytechnique-AX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant relatif au contrat d'assurance décès groupe géré par la CNP et dont l'adhésion est proposée aux membres de l'Association. Le compte d'exploitation CNP fait apparaître

un excédent depuis 1997. Cet excédent est composé de la somme des participations bénéficiaires versées annuellement par CNP Assurances et des plus-values sur Sicav monétaires réalisées sur la trésorerie générée par le paiement des primes.

Chaque année, et pour la première fois à compter de l'exercice 2010, ledit excédent de l'exercice majoré de la réserve constituée au 31 décembre de l'exercice précédent est réparti en trois tiers, à savoir un tiers en réserve dans le compte CNP (ouvert dans les comptes de l'AX), un tiers pour les assurés sous forme de ristourne de leur prime et un tiers en résultat exceptionnel pour l'AX.

Cette répartition a été décidée lors de l'Assemblée générale de l'AX tenue le 21 juin 2010. L'incidence sur le résultat 2014 de l'AX (résultat exceptionnel) est de + 253 924 €.

## II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai

procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 23 avril 2015

Pierre LOEPER,

Commissaire aux comptes,

Membre de la Compagnie de Paris

## RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'Assemblée générale  
relative à l'approbation des comptes clos le 31.12.2014

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association et en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2015

Pierre LOEPER, Commissaire aux comptes,  
Membre de la Compagnie de Paris